

PROCES VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE

Nomination du Président de la SAS

Société : A3 ROCHELAISES
Forme : Société par Actions Simplifiée (SAS)
Capital social : 300€
Siège social : 28C avenue du commandant Lysiack 17440 Aytré

Les associés de la société A3 Rochelaises se sont réunis en assemblée générale le jeudi 15 janvier 2026.

Présidence de séance

L'assemblée est présidée par Mélanie Picherit en sa qualité d'associé.

Il est établi une feuille de présence, signée par les associés présents ou représentés, attestant que le quorum requis est atteint.

Ordre du jour

1. Nomination du Président de la société
2. Pouvoirs pour formalités

Délibérations

Première résolution – Nomination du Président

L'assemblée, après en avoir délibéré,
décide de nommer en qualité de Président de la société :

Madame : Moulis Amandine
Né(e) le : 30 mai 1985 à La Rochelle
Nationalité : française
Domicile : 4 rue comtesse de Ségur – 17140 Lagord

Cette nomination prend effet à compter du jeudi 15 janvier 2026, pour une durée indéterminée, conformément aux statuts.

Le Président ainsi nommé déclare accepter les fonctions et ne faire l'objet d'aucune interdiction susceptible de lui interdire d'exercer un mandat social.

AM NP TSA

Résolution adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution – Pouvoirs pour formalités

L'assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

Résolution adoptée à l'unanimité.

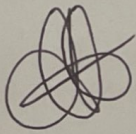
Clôture de la séance

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17H30.

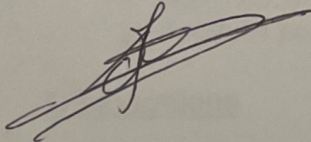
Fait à Lagord, le 15 janvier 2026

Les Associés :

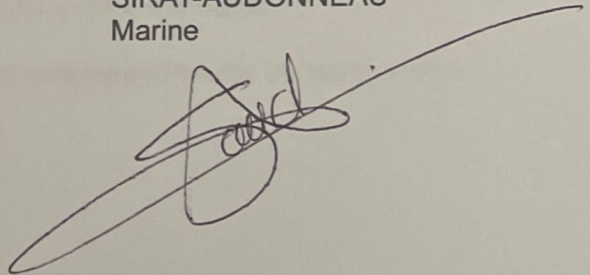
Lu et approuvé,
PICHERIT Mélanie



Lu et approuvé,
MOULS Amandine



Lu et approuvé,
SIRAT-AUDONNEAU
Marine



AM

NP TSA